



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Création de l'autorisation de programme et des crédits de
paiement : Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de
Basseau. (AP n° 18 - Budget Principal)**

DE20160321_52	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

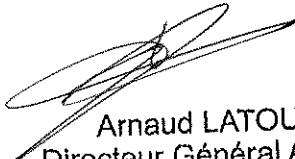
Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

R E S S O U R C E S

Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement : Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau. (AP n° 18 - Budget Principal)

Finances / Budget
id : 1298

Conseil municipal
21 mars 2016

52

Rapporteur : Vincent YOU

La salle des fêtes et le gymnase de Basseau, actuellement utilisés par le centre social de Basseau, seront disponibles suite à la construction d'un nouvel équipement pour le CSCS sur la future place de Basseau dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

La Ville souhaite conserver ces équipements et les réhabiliter afin de répondre à un besoin en salles sur le secteur Ouest et plus généralement sur la Commune, consolider l'offre en équipements pour anticiper l'arrivée de nouveaux habitants sur le quartier et développer son attractivité.

La nature des travaux consiste à rénover et mettre aux normes ces deux équipements, nouvelle opération prévue dans l'avenant n° 6 de l' ORU de Basseau Grande Garenne.

Afin de faciliter le suivi financier de cette opération, il vous est proposé :

- de créer une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal (AP n° 18) d'un montant de 474 000 € TTC dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous. Chaque modification de cette AP/CP fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal et sa clôture sera prononcée lors du vote d'un compte administratif, lorsque toutes les opérations seront soldées.

- de prévoir les crédits de paiement pour l'exercice 2016 au budget primitif 2016.

N°de l' AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
			2016	2017
18/2016	Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau	474 000 €	374 000 €	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016
Pour extrait conforme,
P. Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service par le
Evaluation des politiques publiques

